



**Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)**

565 Le Petit Himbaumont  
88420 MOYENMOUTIER

+33 (0)3 54 39 32 21

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25/05/2014**  
**(COMPTE-RENDU)**

Le dimanche 25 mai 2014, Mesdames Marie-Noël GEHIN domiciliée 565 le Petit Himbaumont à 88420 MOYENMOUTIER (Vosges), Maurette WAGNER domiciliée 27 rue Frédéric-Jean Lehmann à 57200 SAREGUEMINES (Moselle) et Françoise BOVAIS-LIEGEOIS domiciliée 12 rue Blanche à 93600 AULNAY-SOUS-BOIS (Seine-Saint-Denis), toutes trois éleveuses et/ou amatrices de chats de la race Selkirk (rex et « variant », dit straight) se sont réunies en assemblée générale sur Facebook et pris connaissance du courrier du LOOF en date du 09/05/2014, portant réponse à la demande d'affiliation de l'association « AFPROSELK » en date du 28/04/2014.

L'association ayant moins de deux ans d'existence, la Présidente de l'AFPROSELK s'est rapprochée par courriel du 14/05/2014 de l'Association Féline des Pays de Loire (AFPL), association féline généraliste, domiciliée 46 ter rue Sainte-Catherine à 45000 ORLEANS, en vue d'obtenir le parrainage prévu par les statuts du LOOF (article 2-1). Par retour de courriel en date du 15/, Patrick LETERRIER, a émis un avis favorable à ce parrainage et sollicité les statuts de l'AFPROSELK (qui lui furent adressés le jour-même).

€avec les statuts types rédigés par le LOOF et par le respect du Cahier des Charges des Clubs de Races établi par le LOOF et son règlement intérieur en conséquence.

Néanmoins, la campagne d'adhésion n'ayant pas pu être mise en place, il paraît évident que la cotisation 2014 doit être diminuée et ramenée au montant d'1/2 (une demie) année pleine, soit 16,00€ (seize Euro) et de lancer la campagne d'adhésion auprès des amateurs et éleveurs de Selkirk.

Pour ce faire, elles décident :

- D'approuver statuts modifiés de l'association en ses articles 1, 2, et 3, incluant les articles 1, 2 et 3 des statuts-types proposés par le LOOF,
- D'approuver le règlement intérieur de l'association,
- De mandater sa présidente, Marie-Noël Géhin, pour engager toutes les démarches d'affiliation au LOOF, notamment celle de recueillir l'accord écrit de l'AFPL et l'envoi des éléments manquant pour une affiliation au LOOF,
- De ramener le montant de la cotisation 2014 à 16,00€ (seize Euro) à l'exception des sommes déjà versées par les membres fondateurs qui restent définitivement acquises à l'AFPROSELK pour couvrir les frais d'installation (notamment, ceux liés au dépôt réglementaire et à l'ouverture d'un site internet dédié, en sus de la page Facebook),

- De lancer sa campagne d'adhésion 2014 dès réception de l'accord d'affiliation du LOOF.

Moyenmoutier, le 25/05/2014

Marie-Noël GEHIN  
Présidente

Maurette WAGNER  
Trésorière

Françoise BOVAIS-LIEGEOIS  
Secrétaire